

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2023.58 NP

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**Objet :**  
REGLEMENTATON DE LA CIRCULATION  
& DU STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de **VIOLAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande en date du 20 septembre 2023 présentée par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** - Rue des Chênes - ZAC des Plaines – BP 467 - 42164 BONSON, déclare pouvoir intervenir à tout moment dans le cadre des marchés suivants :

- ◇ **Fibre Optique (collecte, desserte et raccordements abonnés et maintenance)**
- ◇ **Travaux déploiement de la fibre optique**
- ◇ **Intervention de maintenance**

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de régler la circulation des véhicules au droit des chantiers.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au **31/12/2024**.

Toutes les mesures devront être prises par **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

**ARTICLE 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Directeur de **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

Fait en Mairie, le 10 octobre 2023

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.

